Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

Comté de Papineau

Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL**

**2 février 2015**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 2 février 2015 à 20 heures et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Florence Colinet, Krystelle Dagenais, Joëlle Laframboise, Nicole Mercier-Danis et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock.

Absente: Madame la conseillère Myriam Cabana;

Chantal Delisle, directrice générale, est également présente.

**Lecture et adoption de l’ordre du jour**

**2015-02#01**

Il est proposé par Joëlle Laframboise

Et résolu,

Que l’ordre du jour soit accepté tel que rédigé, avec ajouts.

Adoptée à l’unanimité.

**Présentation du rapport financier 2014**

Monsieur Christian Gratton, auditeur de la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc., fait la présentation d’un sommaire du rapport financier de la municipalité, pour l’année 2014.

**Adoption des procès-verbaux du 12 janvier 2015**

**2015-02#02**

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis

Et résolu,

Que les procès-verbaux du 12 janvier 2015, notamment celui du budget, soient acceptés tels que rédigés.

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption des comptes**

**2015-02#03**

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (3 272,25$) et les chèques numéros 8274 à 8297 (23 103,41$) du mois de janvier 2015, soient approuvés.

Adoptée à l’unanimité.

**Plafond de déduction des**

**allocations pour utilisation**

**de véhicules**

**2015-02#04**

Considérant les modifications fréquentes des déductions des allocations exonérées d’impôt versées par la municipalité aux employés utilisant leur véhicule personnel;

Considérant que le ministère des Finances du Canada a annoncé le plafond de déduction des allocations exonérées d’impôt versées par les employeurs aux employés qui utilisent leur véhicule personnel pour le travail passera à 0,55$ le kilomètre, pour la première tranche de 5 000 kilomètres parcourus et à 0,49$ par kilomètre additionnel.

Il est proposé par Florence Colinet

Et résolu,

De fixer le plafond de déduction des allocations exonérées d’impôt versées par la municipalité à ses employés qui utilisent leur véhicule personnel pour le travail à 0,55 le kilomètre, pour la première tranche de 5 000 kilomètres parcourus et 0,49$ par kilomètre additionnel.

Adoptée à l’unanimité.

**Conséquences de certaines**

**plaintes à l’Ordre des ingénieurs**

Monsieur le maire signale que dû à certaines plaintes faites par certains citoyens à l’Ordre des ingénieurs, et aux rencontres avec l’enquêteur de l’Ordre, monsieur Jean Dubé, la municipalité devra se soumettre à la *Loi sur les ingénieurs.*

Ce qui signifie, notamment mais non limitativement, qu’en vertu de cette dite loi, tous les travaux effectués sur les voies publiques, dont les coûts excèdent 3 000$ (article 2 a), et tous les travaux d’aqueduc et de disposition de déchets, dont les coûts excèdent 1 000$ (article 2 d) sont considérés comme du champ de compétence de l’ingénieur.

**Correction de la résolution 2014-12#10**

**demande de la Ferme des Peupliers**

**2015-02#05**

Suite à l’avis téléphonique de Mélanie Quenneville à l’effet que la résolution numéro 2014-12#10, adoptée le 1er décembre 2014, est erronée, puisqu’il y est fait mention que les frais devront être acquittés par le propriétaire;

Que suite aux vérifications d’usage et à la confirmation par Mario Legault, remplaçant du directeur des travaux publics, il y a lieu de modifier la résolution;

René Deschambault fait part que c’est un nettoyage du fossé qui est nécessaire et non pas un creusage;

Il est proposé par Krystelle Dagenais,

Et résolu,

De nettoyer le fossé et que la municipalité défraie les 3-4 heures d’ouvrage requises pour ce faire.

Adoptée à l’unanimité.

**Questions du public**

**René Deschambault** mentionne qu’il a été surpris de lire la résolution 2014-12#10.

Monsieur le maire demande à Chantal Delisle de lui répondre; elle lui répond que c’était ce qu’elle avait alors entendu et compris, mais que tel que susmentionné, après vérifications elle s’était excusée auprès de Mélanie Quenneville et lui avait mentionné qu’en février, une nouvelle résolution serait présentée au conseil pour effectuer la correction.

**Marie-Élaine Rouleau** remercie pour la coupe d’arbres près du 3, rang Sainte-Augustine.

Elle fait part de son mécontentement quant aux 4 séances extraordinaires tenues en 2014, notamment les 2 de décembre, pour lesquelles aucun avis n’a été publié. Elle reconnaît cependant que c’est une prérogative de la municipalité, mais fait tout de même une demande formelle pour que telles séances fassent l’objet de préavis auprès de la population, voire même de préavis téléphoniques.

**Danielle Mantha** demande s’il n’y a, à part Chantal Delisle, que Nicole Danis-Merci qui prenne des notes. Si les autres membres du conseil relisent les procès-verbaux? Monsieur le maire répond qu’effectivement, les procès-verbaux sont relus, mais qu’il peut y avoir divergence d’interprétations.

**Jean-Denis Lauzon** demande s’il est possible que la toilette située à l’extérieur du garage municipal soit débarrée pour que les gens du club QUAD puissent l’utiliser. Monsieur le maire lui répond que ce sera possible durant la semaine, mais que la fin de semaine, si Mario Legault ne travaille pas, que Monsieur Lauzon devra lui-même s’en occuper; ce à quoi, il répond qu’il le fera, s’il le peut.

Il mentionne également que certaines lumières de réverbères doivent être remplacées et si possible, de faire ajouter un réverbère un au coin des rues Saint-Paul et Saint-Jean-Baptiste.

**Rapport de l’inspecteur**

**en bâtiment et en environnement**

Pierre Blanc cite deux demandes effectuées auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), à savoir :-

**Demande d’autorisation pour une**

**utilisation d’une gravière et sablière**

**(droit acquis) (pour la CPTAQ)**

**2015-02#06**

Considérant qu’une demande d’autorisation d’agrandissement d’une gravière et sablière a été faite par le matricule 9481 30 9020 à la C.P.T.A.Q.;

Considérant que notre Règlement de zonage mentionne aux articles 10.9 et suivants (Dispositions particulières aux sites d’extraction – Distances minimales) que pour les aires d’exploitation de nouveaux sites d’extraction doivent être situées à une distance minimale de 600 mètres de toute habitation, sauf s’il s’agit d’une habitation appartenant ou louée au propriétaire ou à l’exploitant de la carrière. Cependant, la distance minimale est de 150 mètres pour les nouvelles sablières seulement;

Considérant que notre règlement ne fait pas la distinction entre une sablière et un site d’extraction;

Considérant qu’étant donné cette absence de distinction, la demande ne respecte pas le règlement de zonage, vu que la distance est de 120 mètres;

Considérant que la demande respecte cependant les articles 10.9.1.2, 10.9.1.3, 10.9.1.4 et 10.9.2;

Il est proposé par Joëlle Laframboise,

Et résolu,

De recommander cette demande auprès de la C.P.T.A.Q.

Adoptée à l’unanimité.

**Demande d’entreposer**

**des panneaux auprès**

**de la CPTAQ**

**2015-02#07**

Considérant qu’une demande d’autorisation pour entreposer des panneaux publicitaires, pour une période de deux (2) ans, a été faite par le matricule 8774-25-2030 auprès de la C.P.T.A.Q.

Il est proposé par Florence Colinet,

Et résolu,

De recommander cette demande auprès de la C.P.T.A.Q.

Adoptée à l’unanimité.

**Ordre des ingénieurs**

D’autre part, Pierre Blanc réitère que l’enquêteur de l’Ordre des ingénieurs, Jean Dubé, lui a mentionné que tous les travaux dans la voie publique dont les coûts étaient supérieurs à 3000$ et que tous les travaux d’aqueduc supérieurs à 1000$ devront être effectués en conformité avec la *Loi sur les ingénieurs.*

**Facture du Cégep de Matane**

**2015-02#08**

Considérant que Pierre Blanc nous a remis une facture du Cégep de Matane, au montant de 550$, relativement à une formation qui lui est fortement recommandée;

Considérant que Pierre Blanc travaille aussi pour les municipalités de Chénéville et de Namur;

Il est proposé par Florence Colinet,

Et résolu,

De défrayer notre part de cette facture, soit 1/3 indivis.

Adoptée à l’unanimité.

**Embauche occasionnelle**

**de Serge Lamothe**

**2015-02#09**

Considérant que Roger Lauzon est en congé de maladie et qu’Éric Côté est retourné sur la C.S.S.T.;

Considérant qu’il est nécessaire de retenir occasionnellement les services de Serge Lamothe, à titre de contractuel et non de salarié.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,

Et résolu,

De retenir occasionnellement les services de Serge Lamothe, pour la somme de 18$ l’heure, à titre de contractuel et non de salarié.

Adoptée à l’unanimité.

**Demande de subvention d’aide à**

**l’amélioration du réseau municipal**

**2015-02#10**

Considérant que la demande de subvention d’aide à l’amélioration du réseau municipal pour l’année 2014, habituellement de 10 000$, n’a pas été faite dans les délais requis;

Considérant les démarches effectuées par Chantal Delisle auprès du bureau du député Alexandre Iracà;

Considérant l’obtention de l’autorisation de déposer notre demande au montant de 15 000$, malgré que le délai soit expiré.

Il est proposé par Joëlle Laframboise,

Et résolu,

Que Chantal Delisle fasse parvenir au bureau du député Alexandre Iracà, une demande de subvention de 15 000$, à être prise à même le budget discrétionnaire du ministre des Transports et que sur réception du ministère de la documentation à être complétée, elle puisse compléter et signer le tout.

Adoptée à l’unanimité.

**Rapport du remplaçant**

**du directeur des travaux publics**

Mario Legault est absent.

**Rapport du directeur**

**du service des incendies**

**Démission de Roger**

**Lauzon à titre de**

**pompier volontaire**

**2015-02#11**

Yves Lauzon indique que Roger Lauzon, a donné sa démission à titre de pompier volontaire.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,

Et résolu,

D’accepter la démission de Roger Lauzon.

Adoptée à l’unanimité.

**Soumission de Martin Crépeau**

**Informatique Inc.**

**2015-02#12**

Yves Lauzon nous remet la soumission de la firme Martin Crépeau Informatique et ce, pour l’acquisition d’un ordinateur portable nécessaire au Service des incendies, du logiciel Office 2013 et de l’anti-virus 2015, totalisant 965,79$, incluant les taxes;

Yves Lauzon rajoute qu’il est nécessaire d’y ajouter une souris;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,

Et résolu,

D’accepter et de donner suite à la soumission et d’acheter une souris pour le portable.

Adoptée à l’unanimité.

**Avis de motion**

Jean-Paul Rouleau dépose un avis de motion pour adopter le règlement décrétant un tarif lors d’une intervention du Service de sécurité incendie à prévenir ou à combattre l’incendie d’un véhicule d’un non-résident de la municipalité, et demande une dispense de lecture du règlement.

Tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du règlement, l’avoir lu et renoncer à sa lecture.

**Programme d’aide financière pour la**

**formation des pompiers volontaires**

**2015-02#13**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

**Attendu qu’**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programmea pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix prévoit la formation de quatre (4) pompiers #1 et trois (3) officiers non urbains au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l’article 6 du Programme.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

De présenter une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

Adoptée à l’unanimité.

**Cellulaire de la**

**directrice générale**

**2015-02#14**

Considérant que Chantal Delisle a besoin d’un cellulaire dans le cadre de ses fonctions;

Considérant qu’elle a toujours défrayé elle-même les coûts reliés à son cellulaire et qu’elle demande dorénavant que les coûts de 75,13$ incluant les taxes soient absorbés par la municipalité;

Il est proposé par Florence Colinet,

Et résolu,

Que les frais relatifs au cellulaire de Chantal Delisle soient assumés par la municipalité.

Adoptée à l’unanimité.

**Rapport de la bibliothèque**

**et du centre communautaire**

Réseau Biblio nous avise que la journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l’Outaouais se tiendra le 27 février prochain.

**Mini formation**

**2015-02#15**

Il y aura une mini formation pour les responsables de la bibliothèque.

Il est proposé par Florence Colinet,

Et résolu,

Que la municipalité défraie les coûts de déplacements et de la formation.

Adoptée à l’unanimité.

**Nomination du maire suppléant**

**2015-02#16**

Attendu que la municipalité peut, en tout temps, nommer un représentant substitut qui aura le pouvoir de remplacer le maire au cas d’empêchement de celui-ci;

Attendu que la municipalité est représentée par son maire aux sessions du Conseil des maires de la MRC de Papineau qui ont lieu mensuellement, à l’exception des mois d’avril et de juillet de chaque année;

Attendu qu’en l’absence du maire, la municipalité peut, en tout temps, nommer un représentant substitut qui aura le pouvoir de voter aux sessions du conseil des maires de la MRC, au nom de la municipalité;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis,

Et résolu,

Qu’en l’absence du maire Daniel Bock et ce, jusqu’à nouvel ordre, Jean-Paul Rouleau agisse à titre de représentant substitut de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix;

Qu’en l’absence du maire Daniel Bock et ce, jusqu’à nouvel ordre, Jean-Paul Rouleau agisse à titre de représentant substitut de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, aux sessions du conseil des maires de la MRC de Papineau, le tout conformément aux exigences de la MRC.

Adoptée à l’unanimité.

**Rapport du maire**

Monsieur le maire indique ce qui suit :

QUE l’auditeur Christian Gratton a déposé les rapports financiers de la municipalité pour l’année 2014 et que si nous n’avons pas de ventes pour taxes, on balancera.

QUE la municipalité avait initialement proposé une augmentation de 1,8% pour le budget 2015, mais que le conseil a décidé qu’il serait souhaitable d’avoir une augmentation de 2,5%, donc 1% de marge de manœuvre pour 2015; 0,06% ont été réinjectés; augmentation budget de 0,09% pour 2015.

QUE les travaux des rangs Procule Nord et Sud seront effectués en 2015.

**Rapports des conseillers(ères)**

**Jean-Paul Rouleau** signale qu’il a fait la tournée des chemins et qu’il doit en discuter avec Mario Legault.

**Florence Colinet** mentionne que le site Web est mis à jour.

**Nicole Mercier-Danis** indique qu’elle est allée au Comité des loisirs de Papineau; qu’au carnaval, il y a eu au-delà de 100 personnes, que le tout était gratuit, à l’exception du whist militaire où 5$ devaient être défrayés; qu’il y aura un bac aux sports, où l’échange d’articles de sports pourra être fait, tels que les skis, patins, raquettes, etc.; le salon des loisirs se tiendra les 28 et 29 août 2015, où auront lieu beaucoup d’activités; il y a une piste de ski de fonds à la seigneurie de 23 km; le gala reconnaissance aura lieu le 21 mars 2015 où des sportifs, des bénévoles, des entraîneurs seront honorés; que plusieurs carnavals ont cours présentement et/ou prochainement dans la Petite-Nation; que les renseignements concernant Papineau en vélo sont à suivre; qu’il pourra éventuellement y avoir une demande de la part de la FADOQ.

**Joëlle Laframboise** mentionne qu’elle n’a pas eu grand-chose en janvier, mais ajoute que concernant le Wifi, elle a parlé au fournisseur qui lui a répondu qu’il ne trouvait plus où s’approvisionner pour l’équipement.

**Krystelle Dagenais** raconte qu’au carnaval, il y a eu plus de 100 participants et que les organisateurs ont été victimes de leur succès puisqu’ils n’ont pas été en mesure d’offrir toutes les randonnées de traîneaux à chiens, les chiens étaient trop fatigués à la fin.

**Divers et correspondance diverse**

- La C.S.C.V. nous fait part qu’une réunion de gestion de la formation

du Service de Sécurité incendie de Ripon aura lieu le 5 février prochain;

- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous informe que la part de ristourne qui sera versée à la municipalité s’élèvera à la somme de 3 108$;

- Demande de don par la CSCV pour le volet jeunesse du Festival du film du Cœur-des-Vallées. Monsieur le maire fait savoir que le budget de 2015 est déjà voté.

**Questions du public**

**René Deschambault** demande ce qu’il en est du recyclage et que l’on devrait encourager les gens à plus recycler. Monsieur le maire lui répond qu’on se maintient, mais qu’on stagne;

**Bernard Desjardins** demande quand le composte pour les rebuts de patates? Monsieur le maire mentionne que le PGMR devrait être en force en 2020.

**Mélanie Quenneville** demande ce qu’il advient du C.C.U.? Pierre Blanc lui mentionne que les noms seront soumis au conseil, qui devra effectuer son choix.

**Joëlle Laframboise** demande ce qu’il en est de la publicité pour la location de l’école. Monsieur le maire, Krystelle Dagenais, Florence Colinet et Chantal Delisle lui répondent qu’elle a déjà paru dans le journal La Petite-Nation.

**Marie-Élaine Rouleau** relativement à la susdite demande de la C.S.C.V. pour le volet jeunesse du Festival du film du Cœur-des-Vallées, mentionne qu’il y aurait peut-être lieu de suggérer à la commission scolaire de se déplacer au lieu que ce soit les enfants qui doivent le faire.

Elle rajoute qu’en l’absence du maire au Conseil des maires de la MRC de Papineau, il n’est pas obligatoire que ce soit le maire suppléant qui le remplace, mais qu’une autre personne peut être nommée.

Elle demande de plus qui fait l’ouverture de la cour de l’école? Monsieur le maire lui répond que c’est la municipalité.

**Mélanie Quenneville** aimerait avoir les courriels de chacun pour l’organisation de la réunion avec les agriculteurs, en vue de l’adoption du règlement concernant les nuisances. Pierre Blanc lui mentionne que la réunion aura lieu avec les agriculteurs et qu’ensuite, le tout sera soumis au MAPAC.

Elle demande de plus ce qu’il en est des tuyaux de la rue St-Pierre? Monsieur le maire mentionne qu’il ne peut répondre, mais que Chantal Delisle peut le faire. Cette dernière mentionne que sur la résolution 201402#07, il était question d’irrigation.

**Danielle Mantha** mentionne que la résolution n’est pas claire puisqu’il y est question « des tuyaux » au lieu de « deux tuyaux ». Chantal Delisle lui répond que « des » englobe nécessairement « deux ». Marie-Élaine Rouleau lui mentionne de plus, qu’à titre de professeure de français, que « des » englobe inclut « deux ».

**LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**2015-02#17**

Il est proposé par Krystelle Dagenais;

Et résolu que,

La séance soit levée.

Adoptée à l’unanimité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Chantal Delisle Daniel Bock, maire Directrice générale